

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Quotidienne. Un An. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois. POUR LES ÉTATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Hebdomadaire. Un An. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois. POUR LES ÉTATS-UNIS... \$3.00 \$1.50 \$1.00 75 cts

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 4 AOUT 1905

Fondé le 1er Septembre 1827

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans. NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO. LIMITED. BUREAU: 228 rue de Chartres. Entre Conti et Bienville.

La Conférence

Il ne se passe guère de jour en Angleterre sans qu'un membre du Parlement adresse une question au chef du "Foreign Office" sur la politique extérieure. Un événement vient-il à se produire, en un point quelconque du monde, qui affecte ou peut affecter l'intérêt anglais, un député se lève et demande au ministre ce qu'il a fait ou compte faire pour de bien de l'Angleterre. Le ministre interrogé répond toujours. Ce n'est pas l'occasion d'une joute oratoire, et l'éloquence parlementaire n'y trouve pas son compte. C'est un échange d'observations qui dure cinq minutes. Mais c'est assez pour que le public anglais sache ce qu'il doit connaître et que le monde sache aussi que l'Angleterre veille.

Cette liberté de discussion donne l'impression d'une force consciente et sûre d'elle-même. Il n'est pas d'exemple qu'un chef du "Foreign Office" ait répondu, comme cela se passe chez nous: "Non! ne m'interrogez pas! Ma tâche est délicate, difficile et pleine de périls. Une discussion publique la rendrait impossible. Résignez-vous à vous laisser conduire dans le silence et dans la nuit. La discrétion absolue est l'unique garantie de notre sécurité." Le ministre anglais qui prendrait devant le Parlement de pareilles allures serait considéré avec la même curiosité qu'un animal inconnu. D'où vient cette différence?

De ce que l'Angleterre est forte et de ce que nous sommes faibles. Elle peut tout dire, parce qu'elle sait à merveille que personne n'est en état de la punir de sa franchise. Nos ministres se taisent parce qu'ils ont peur, s'ils parlent de travers ou mal à propos, qu'on ne leur demande des comptes. Cette subordination de notre politique extérieure à l'humeur présumée des autres est, d'ailleurs, une condition nouvelle. Il y eut un temps où la France parlait au monde avec la même liberté et la même assurance que l'Angleterre. C'était à l'époque fabuleuse où la nation française avait une marine, une armée et un gouvernement.

"Les Turcs ont passé là!" Nos Turcs à nous, ce sont les gens du Bloc. Ils ont passé sur nous, et tout a péri sous leurs pieds. C'est pour cela que la France ne saura pas ce qu'elle va faire à la Conférence du Maroc. M. Denys Cochin s'est évertué, l'autre jour, en un discours charmant, à obtenir de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, quelques explications sur la direction de sa politique extérieure. M. Rouvier s'est contenté de répondre qu'il avait la bouche cousue et que, en conséquence, il ne pouvait rien dire. J'étais incité moi-même et me proposais d'éclaircir, si M. Rouvier avait voulu, s'y prêter, quelques points qui me semblaient obscurs et même menaçants. J'ai dû renoncer à l'entreprise devant le mutisme obstiné du gouvernement et la complicité visible de la Chambre qui ne voulait pas qu'on lui parlât du Maroc ni de l'entente franco-anglaise ou franco-allemande, ni de rien. Car son moindre défaut est la curiosité.

Nous irons donc à la Conférence. Mais personne en France — sans exception M. Rouvier — ne sait encore ce que nous irons y faire. Nous savons pourtant par la déclaration qu'il nous a lue l'autre jour, que les principes ont été, d'un commun accord, mis hors de cause, et ces principes sont déterminés ainsi par la rédaction conforme de l'ambassadeur d'Allemagne et de notre président du conseil: Souveraineté et indépendance du Sultan;

Intégrité de son empire; Liberté économique sans aucune inégalité.

C'est à merveille. Mais on se demande alors: pourquoi la Conférence? Car ces conditions préliminaires établies et respectivement acceptées par l'Allemagne et par la France ne sont que la reproduction littérale des stipulations inscrites dans l'accord anglo-français du 3 avril 1904. Les mêmes principes y sont affirmés exactement dans les mêmes termes. A quoi bon, dès lors, la Conférence, si elle n'a pour objet que de faire contresigner en allemand ce que nous avons écrit en français?

Y a-t-il donc autre chose? J'en ai peur et cet inconnu ne dit rien qui vaille. Il y a notamment un paragraphe d'allure équivoque, qui est ainsi conçu:

"Utilité de réformes de police et de réformes financières, dont l'introduction serait réglée, pour une courte durée, par voie d'accord national."

Eh bien, ce paragraphe n'est pas clair, et ce qui n'est pas clair est toujours inquiétant. L'accord anglo-français avait été formulé de telle sorte qu'il ne laissait ni moyen, ni titre d'intervention à aucune puissance étrangère. Il ne faudrait pas qu'à la faveur de la Conférence, l'Allemagne se fût ménagée une fissure pour introduire son influence ou son action dans l'administration ou dans les finances marocaines. On sait bien comment commence une immigration dans les affaires d'autrui: on ne sait jamais comment elle finit.

Il y a force gens en France qui s'étonnent — même se fâchent — du souci que nous prenons du Maroc. Quel besoin avons-nous, disent-ils, de prendre le Maroc? Laissons ce nid à querelles et on nous laissera tranquilles! Ce n'est là qu'un raisonnement de myopes. Il ne s'agit pas de prendre le Maroc, mais d'empêcher que d'autres le prennent. Il faut, certes, vouloir que le Maroc soit un jour à nous. Il est le prolongement naturel de notre colonie algérienne, et personne ne comprendrait qu'il en fût autrement. Mais il y a pas d'urgence, assurément, à ce que cette assimilation s'accomplisse. Ce qui est urgent, c'est de déjouer les convoitises étrangères qui ont jeté leur dévolu sur lui.

Par sa situation géographique, qui est incomparable, par l'admirable fertilité de ses vallées et la merveilleuse diversité de ses richesses encore inexploitées, le Maroc est la proie la plus convoitée qui soit au monde. Il y a longtemps déjà que l'Allemagne le guette. Le plus fameux de ses explorateurs, Gerhardt Rohlf, l'avait désigné le premier comme une future colonie allemande, et nombreux sont les publicistes allemands qui lui ont assigné la même destination. Les plus hardis conseillaient au gouvernement de s'emparer sans façon d'une bande de territoire marocain sur le littoral de l'Atlantique, puis de considérer comme le "hinterland" allemand tout le territoire situé dans le prolongement de cette prise de possession. L'Allemagne n'a pas osé suivre ces conseils hasardeux. Mais, à plusieurs reprises, depuis vingt ans, elle s'est efforcée d'obtenir du Sultan la cession à bail d'un port sur l'Océan; une fois installée dans cette enclave, elle se chargerait de l'agrandir. Et rien, en vérité, ne lui eût été plus facile, grâce à la puissance d'expansion dont elle dispose.

Elle en a été empêchée par la politique concurrente de l'Angleterre qui était alors toute puissante à la Cour du Sultan. Aux termes du traité signé l'an passé, elle nous a cédé la place prépondérante qu'elle occupait auprès du Maghzen et cette prépondérance nous revenait, en vérité, de droit, si l'on veut bien considérer que notre frontière algérienne enserme le Maroc sur une étendue de plus de 1,200 kilomètres. Si l'Algérie était une possession anglaise ou allemande, depuis soixante-quinze ans, il y a beau temps vraiment que l'Angleterre ou l'Allemagne se seraient assimilés le Maroc, et l'Etat ne s'y fût opposé, parce que cette assimilation eût dans la logique des choses. Il a fallu notre défaut d'initiative, notre inaptitude coloniale et nos scrupules pour y résister. Nous avons laissé passer l'heure, et

cette malencontreuse temporisation a suscité des concurrences aussi après qu'illegitimes sur un bien que personne ne songerait à nous disputer si nous avions su dire, en temps opportun, qu'il était à nous.

Cette situation privilégiée est tellement incontestable que l'Allemagne elle-même a dû la reconnaître, dans la déclaration préliminaire des deux gouvernements. Elle la reconnaît, mais ne la définit pas. Il semble, à lire le texte trop diplomatiquement rédigé pour satisfaire notre besoin de clarté, que l'Allemagne nous délègue la mission de rétablir et d'entretenir l'ordre dans l'Empire chrétien, sans prendre aucun engagement en ce qui la concerne. Eh bien, nous pouvons accepter cette mission de police, mais à une condition: c'est que nous n'y trouverons pas de collaborateurs, en quelque manière que ce soit. Si nous devenons les gendarmes du Maroc, nous en aurons les bénéfices. L'ordre est le principe de toute prospérité. Si donc le Maroc prospère, grâce à nous, il est naturel que le crédit de la France et le commerce français en recueillent le prix. C'est la conséquence logique et nécessaire de ce qu'on a justement appelé la "pénétration pacifique". Mais encore faut-il que la Conférence définitive en termes catégoriques ce que la déclaration préliminaire a laissé dans la vague.

Nous sommes d'autant mieux fondés à nous méfier de cette conférence qu'elle est une machine purement allemande. Nous pouvons refuser d'y aller, comme l'avait refusé tout d'abord l'Angleterre, et comme l'aurait refusé la Russie, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis, si nous l'avions voulu. Nous pouvions y aller, sans programme préalable, en laissant aux puissances alliées ou amies le soin d'en déterminer les lignes. M. Rouvier a jugé meilleur de négocier avec l'Allemagne toute seule, à l'exclusion des autres Etats, et de formuler avec elle les conditions préliminaires de cette consultation internationale. Ce n'est pas la peine de lui chercher chicane à ce sujet, puisqu'il n'y a pas à y revenir, mais on peut lui demander, au moins, de prendre les précautions nécessaires pour que la Conférence ne devienne pas pour nous une duperie.

En somme, la partie est facile et sûre, pour peu que nous sachions la jouer: l'antagonisme aigu de l'Angleterre contre l'Allemagne nous assure que les prétentions allemandes seront tenues en échec par le représentant anglais dans la Conférence. Car l'Angleterre tient autant que nous à ce que l'Allemagne ne prenne pas pied au Maroc. Il est certain, d'autre part, que nous trouverons le même concours chez les représentants de l'Espagne, de l'Italie, de la Russie et des Etats-Unis, sans compter les Etats de moindre importance qui reconnaissent ou subissent l'influence anglaise. Il suffit donc à M. Rouvier de bien choisir son représentant et de lui donner des instructions conformes à ces prémisses. Il faudrait, dans ces conditions, que notre diplomatie fût singulièrement aveugle ou molle pour se laisser dupier.

JULES DELAFOSSE.

M. Moody à Washington.

Washington, 3 août.—L'avocat général Moody était à son bureau au département de la Justice aujourd'hui.

Parlant des raisons qui ont hâté son retour à Washington, M. Moody a dit qu'il avait plusieurs affaires importantes à régler qui nécessitaient sa présence dans la capitale.

Il s'occupera d'abord de choisir un successeur à M. Cotton qui avait été récemment nommé juge de district dans l'Orégon. M. Cotton qui avait accepté cette position est revenu sur sa décision pour des raisons privées et a prié l'avocat général de le remplacer.

M. Moody a eu une conférence avec l'avocat de district Beach, au sujet des coupages qui se sont produits dans les rapports sur la récolte de coton.

M. Beach a annoncé que le grand jury chargé de l'enquête prendrait un repos jusqu'au 15 août.

Les précautions à St-Louis.

St-Louis, 3 août.—Si la fièvre jaune fait son apparition à St-Louis les suspects seront immédiatement transférés à une station de quarantaine isolée, située sur le bord du fleuve à quelques milles en aval de la ville. Les autorités ont loué aujourd'hui le vapeur "Kennedy" qui restera constamment prêt à transporter les malades.

Le chef de police Kieley a formellement notifié les capitaines de tous les districts de prendre leurs mesures pour rapporter immédiatement au bureau de santé tous les cas qui leur paraîtraient suspects.

Des précautions spéciales seront prises pour la surveillance des pensions et logis des quartiers ouvriers.

On ne craint cependant pas de voir la fièvre apparaître à St-Louis. En ce moment la température est fraîche et des pluies abondantes tombent tous les jours.

La quarantaine à New York.

New York, 3 août.—Le vapeur "Advance", arrivé aujourd'hui de Colon, avait à son bord plusieurs employés du canal. Deux passagers et huit marins qui avaient une température anormale ont été placés en état d'observation à la station de l'île Hoffman.

Le renouveau du vapeur "Nippon".

San Francisco, 3 août.—Le vapeur postal "Sibetsu", qui vient d'arriver des ports de l'Orient, rapporte que le vapeur "Nippon", qui avant la guerre appartenait à la Compagnie Togo Kishen Kashaf, et qui avait été affrété par le gouvernement japonais pour servir en qualité de croiseur auxiliaire, a été gravement endommagé par les projectiles russes pendant le combat naval de la Mer du Japon.

Ce navire aurait infailliblement coulé si son capitaine ne l'avait échoué sur la côte.

De nombreux ouvriers sont occupés en ce moment à son renouveau et l'on espère voir bientôt le "Nippon" reprendre son ancien service entre Yokohama et San Francisco.

Un télégramme du gouverneur Blanchard.

Cincinnati, O., 3 août.—Le "Times Star" a reçu aujourd'hui de M. Blanchard, gouverneur de la Louisiane, le télégramme suivant:

"L'Editeur du 'Times Star':

"Baton Rouge, La., 3 août.—En réponse à votre enquête, je vous informe que les bateaux de quarantaine du Mississipi ont fait une incursion dans les eaux du lac Borgne et ont fait le départ de pêcheurs louisianais de pêcher dans le lac Borgne et d'interdire aux bateaux louisianais de naviguer dans le chenal qui relie le lac au Golfe. Un bateau de patrouille du Mississipi a même été placé à l'embouchure du canal qui relie les eaux du lac Borgne au Mississipi afin d'empêcher les bateaux louisianais d'entrer dans le lac Borgne.

"Le lac Borgne est un bras du Golfe. Ses eaux sont salées. Il est entièrement entouré par le territoire louisianais.

"Ce lac ainsi que les eaux du Mississipi sont des voies d'eau navigables des Etats-Unis.

"Le gouverneur du Mississipi peut placer une quarantaine afin d'interdire à des navires louisianais de débarquer sur la côte de cet Etat, mais il n'a pas le droit d'intervenir dans la navigation des eaux du Lac Borgne. chose étrange à dire le côtre douanier des Etats-Unis "Winona" patrouille aussi les eaux du lac pour aider aux autorités du Mississipi à maintenir la quarantaine.

"Le gouverneur du Mississipi a été informé de la situation et il a donné l'assurance de son respect pour les droits de la Louisiane et de ses citoyens.

(Signé) N. C. BLANCHARD Gouverneur.

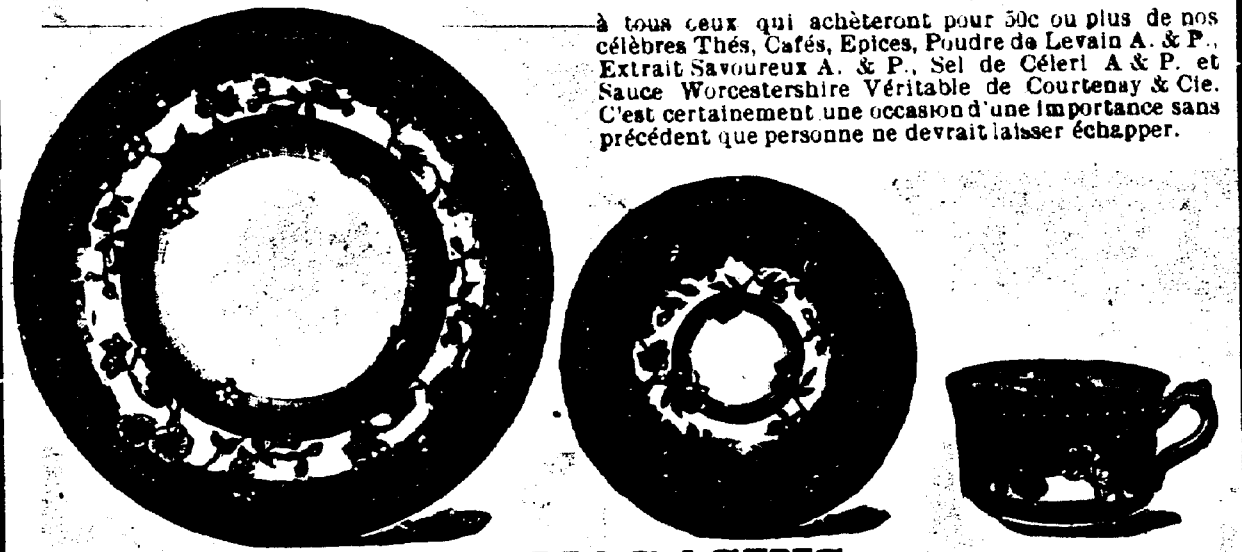
Comme nous l'avons dit:

A partir de ce MATIN, Vendredi, 4 août, et jusqu'à l'heure de fermeture, Samedi, 5 août, nous allons donner ce beau service de Trois Pièces, Assiette, Tasse et Soucoupe BLEU DE MER ou Faïence de Delft Royale Anglaise.

THE GREAT ATLANTIC & PACIFIC TEA COMPANY

ABSOLUMENT GRATIS

à tous ceux qui achèteront pour 50c ou plus de nos célèbres Thé, Cafés, Epices, Poudre de Levain A. & P. Extrait Savoureux A. & P. Sel de Céleri A. & P. et Sauce Worcestershire Véritable de Couturey & Cie. C'est certainement une occasion d'une importance sans précédent que personne ne devrait laisser échapper.



NOS MAGASINS: 934-935 RUE CANAL, 3025 RUE MAGASINS, 1616 RUE DEVADES, 3104 RUE MAGASINS, 104 RUE CAMP, 1006 RUE POYDRAS, 634 RUE DES FRANÇAIS. Parfait Système de Livraison. Phone 47, Ligne Principale.

La controverse entre la Louisiane et le Mississipi.

Baton Rouge, La., 3 août.—La question de quarantaine entre le Mississipi et la Louisiane est entretenu aujourd'hui dans une nouvelle phase.

Le gouverneur Blanchard a décidé d'invoquer l'aide des autorités civiles pour débarrasser les eaux de la Louisiane de tous les bateaux de patrouille du Mississipi naviguant dans les eaux louisianaises.

Les équipages de ces bateaux seront arrêtés et déferés aux tribunaux des paroisses sur lesquels le délit a été commis.

Ce matin le gouverneur Blanchard a envoyé des instructions télégraphiques à l'avocat de district James Wilkerson, à M. E. E. Nunez, shérif de St-Bernard, et au shérif Matt T. Long, de la paroisse d'Orléans, avisant ces fonctionnaires que le Lvc Borgne, au sud de la ligne s'étendant de la Rivière aux Perles au chenal du Mississipi Sound est entièrement dans les limites de l'Etat de la Louisiane.

Ces eaux ne font partie de la haute mer que dans un but de navigation, mais dépendent de la juridiction de l'Etat et font partie des paroisses Orléans et St-Bernard.

Le gouverneur Blanchard a télégraphié aux deux shérifs susmentionnés, ce qui suit:

"Vous prendrez immédiatement les mesures nécessaires pour capturer et arrêter tous les bâtiments armés trouvés dans la partie du lac Borgne située dans vos paroisses. Le grand jury agira en conséquence avec les équipages de ces bâtiments. Consultez l'avocat de district et faites appel à l'aide du commandant Bostick, de la Milice Navale pour vous aider à effectuer ces captures. Allez avec l'expédition Bostick."

Des instructions ont aussi été données au commandant Bostick de prêter main forte aux forces civiles pour arrêter les navis armés trouvés dans le Lac Borgne.

Le gouverneur Blanchard est non seulement déterminé à protéger les pêcheurs et les bâteaux de l'Etat, mais aussi à opérer l'arrestation des officiers de quarantaine du Mississipi qui se permettent de violer les eaux de l'Etat.

Le commandant Bostick a télégraphié au gouverneur que hier soir la situation aux Rigolets était sans changements.

Les pêcheurs ont cependant été autorisés à pêcher à cet endroit. Tous les navires qui passaient étaient arrêtés et le pont du cha-

"Le pont des Rigolets est-il ouvert librement au passage des bateaux louisianais?"

"Je nie aux officiers de quarantaine du Mississipi le droit d'arrêter les bateaux louisianais passant les Rigolets."

—Jackson, Miss., 3 août.—Le lieutenant Smiley à la tête d'une escouade de 17 hommes, de la compagnie G du 3e régiment de la Garde Nationale du Mississipi, a passé ce matin à travers la ville en route pour le golfe où il va renforcer l'armée troupe gardant la ligne de l'Etat.

Washington, 3 août.—Le secrétaire Shaw a reçu un télégramme du gouverneur Blanchard de la Louisiane, se plaignant de l'action du côtre douanier "Winona" qui est intervenu dans la question de quarantaine entre la Louisiane et le Mississipi.

Le secrétaire Shaw a envoyé en réponse au gouverneur "Blanchard" le télégramme suivant:

"Comme la loi l'autorise, le côtre douanier "Winona" a été envoyé dans les eaux du Mississipi pour aider les fonctionnaires du service de salubrité publique et des hôpitaux de marine à maintenir la quarantaine établie par l'Etat du Mississipi.

"L'Etat du Mississipi ayant établi une quarantaine, veuillez nous dire si dans votre opinion l'acte du Congrès, approuvé le 13 avril 1903, a été violé, et, si l'a été, de quelle manière?"

L'acte du Congrès dont fait mention le télégramme du secrétaire place le service de salubrité publique et des hôpitaux de marine sous la surveillance du secrétaire des finances pour aider les autorités d'Etat à maintenir la quarantaine contre les maladies infectieuses.

Le secrétaire a le pouvoir d'appliquer rigoureusement les règlements de quarantaine, quand il juge que la salubrité publique le requiert.

Mort de J. R. Carnahan.

Indianapolis, Ind., 3 août.—James R. Carnahan, grand maître de l'Ordre des Knights of Pythias, est mort aujourd'hui à son domicile de Woodruff Place, après une courte maladie.

Le Vapeur NEW CAMELIA PAS DE QUARANTAINE!

Continue ses Voyages Réguliers tous les Jours, Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville. W. G. COYLE & CO., Agents. No 323 rue Carondelet, coin Union.